

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

---

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI ORGANIQUE) - (N° 1004)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL4

présenté par  
M. Urvoas, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer au mot : « patrimoine », les mots : « situation patrimoniale ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.